

**N°19-09-105**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;  
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

**Absents :**

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

**OBJET : CULTURE – ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

De 2016 à 2018, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a organisé un festival d'art singulier, qui a encore l'an dernier touché plus de 2000 personnes.

Le collectif Art\_Groupe, qui nous accompagnait sur ce festival, a souhaité s'engager sur de nouveaux projets, et a signé une nouvelle convention de partenariat avec la CCPL pour des ateliers sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année scolaire.

Afin de conserver la subvention octroyée par le Département sur ce volet « Arts plastiques », il a été demandé son report sur un projet de substitution, à savoir l'organisation d'une résidence d'artiste en décembre 2019 à la Maison du papier. Il s'agira d'une exposition de l'artiste tourquennoise Anne-Marie Vin, qui utilise le papier comme matière première de ses créations. Elle sera ouverte au public de 10h à 18h pendant 9 jours, et permettra d'accueillir 8 classes de primaire et 2 classes de collège (SEGPA) pour une visite ludique et interactive en compagnie de l'artiste. Le budget reste équivalent à celui qui avait été voté en septembre 2018 pour l'édition 2019 du festival d'art singulier.

Il est proposé de pérenniser ce projet de résidence d'artiste en 2020, en autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département, toujours dans les mêmes proportions financières, avec le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations d'artistes	4 800,00 €	Département	7 000,00 €
Location d'expos	5 420,00 €	Fonds propres	13 000,00 €
Scénographie – Installation	1 750,00 €		
Hébergement	500,00 €		
Communication	1 500,00 €		
Matériel	1 150,00 €		
Transport	2 600,00 €		
Restauration	1 600,00 €		
Frais divers, imprévus	880,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de pérenniser le projet de résidence d'artiste en 2020
- **VALIDE** l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global 20 000 €,
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de subventions (Département, Région...),
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

2

Pour extrait conforme.  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20190930-19-09-105-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2019  
Date de réception préfecture : 02/10/2019